

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

**BATIMENTS
COMMUNAUX**

Sous-domaine :

AVENANTS

**Rénovation de la
Salle polyvalente**

OBJET :

**Avenants aux
marchés de travaux**

N° 105/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 23 Septembre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 13 Septembre 2024

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI.

Absents excusés : Jean MAURY, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mme Christine SANCHEZ a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de rénovation de la salle polyvalente, un marché de travaux à procédure adaptée a été lancé.

Des sujétions techniques imprévues ont contraints l'architecte a proposé des modifications nécessaires au bon déroulement des travaux.

Ces modifications prévoient les avenants suivants :

LOT 01 GROS OEUVRE : Entreprise Mérinilloise, Avenant n° 2 : + 4 676.17 € HT
LOT 02 CHARPENTE/COUVERTURE : Entreprise Mérinilloise, Avenant n° 2 : + 15 376.32 € HT
LOT 03 MENUISERIES : Aude Menuiseries, Avenant n° 2 : + 9 887.88 € HT
LOT 05 REVETEMENT DE FACADES : Ravalements 2000, Avenant n° 2 : - 220 € HT
LOT 06 PLATRERIE/ISOLATION : Gastou Plâtrerie, Avenant n° 2 : + 390.00 € HT
LOT 07 ELECTRICITE : Sofalec, Avenant n° 2 : + 1 754.54 € HT
LOT 09 PEINTURE : Escriva Peinture, Avenant n° 2 : + 2 488.75 € HT
MAITRISE D'OEUVRE : Pauly Architecte, Avenant n° 2 : + 2 971.59 € HT

Ainsi, le Maire propose que les avenants soient passés sur les bases de l'article 20 du Code des Marchés Publics au titre « des suggestions techniques imprévues ne résultant pas des faits de parties ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

APPROUVE les avenants détaillés ci-dessus,

MANDATE Monsieur le Maire à signer tous les documents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20240923-20240923DEL105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2024

Publication : 27/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation